

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Présents : MM Didier REY, Christian LECHIT, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVEDRINE, Julien GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Alexandre ALVES, Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Sylvie CAUMONT, Jean-Marc GUYOMARD, Caroline BULLY, Christian PIGERON, Sébastien PONTILLON, Aimeline REY-BETHBEDER,

Absents : MM Thibaud LABORDE-GANNE, Sébastien GARRIDO,

Pouvoirs : MM Martine CAVAILLOLE à Nathalie CUYEU, Alain LABESCAT à Gervais CILLAIRE,

Secrétaire de séance : Hélène LAVEDRINE

I) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 26 mars 2024 est effectué notamment sur les projets de développement économique. La foire de Mourenx s'est bien déroulée. Le 22 avril, une conférence de presse s'est tenue organisée par Elyse Energy. La CCLO a inscrit des crédits pour financer une étude concernant l'installation d'aires de camping-car. Le règlement d'intervention économique est en cours de révision. Un point a été effectué sur la situation de l'aéroport de Pau.

La procédure de recrutement des nez est actuellement en cours.

Une réunion a été organisée avec la CCLO concernant l'harmonisation des interventions techniques sur le territoire de la commune élargie (voirie, tontes, espaces verts). Le basculement de l'entretien en espaces verts comme sur le reste de la commune de Lacq ne peut être envisagé compte tenu de l'existence active du marché d'entretien qui prendra fin au terme des 4 années, début 2027. Les moyens actuels de la régie CCLO ne lui permettent pas d'intégrer ces espaces supplémentaires.

Une étude sera lancée cette année, pour une mise en œuvre en 2025 de l'aménagement de la traverse du centre de Lacq sur la RD 817. Ces travaux seront financés par la CCLO et le conseil départemental.

Pour ce qui est de l'aménagement du carrefour Mariaü/chemin Lantuejols, des emprises foncières sont nécessaires pour améliorer la visibilité. Les études sont en cours. Les projets de poursuite d'urbanisation nécessitent une amélioration de ce carrefour. Il est donné lecture de la pétition envoyée par les riverains du chemin Lantuejols et pointant la vitesse excessive des véhicules sur cette voie.

L'aménagement du Chemin de Montaner s'impose pour donner à la voie un caractère de liaison routière entre les différents bourgs de la nouvelle commune, son profil étant étroit et sinueux. Les élargissements et corrections du tracé nécessiteront des acquisitions foncières à la charge de la commune.

Le coût estimatif des travaux étant conséquent, il a été demandé à la CCLO de lancer les études topographiques et foncières et les études de maîtrise d'œuvre.

La réfection de la couche de roulement de la route d'Herm entre la salle des fêtes et le carrefour RD 263 sera réalisée le 14 juin 2024.

III) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

a) Prévisions d'effectifs à la rentrée 2024-2025

Les 4 classes devraient être maintenues à la prochaine rentrée scolaire. La situation deviendra critique à la rentrée 2025-2026.

b) Compte rendu du dernier conseil d'école

Plusieurs sorties sont prévues jusqu'à la fin de l'année dont une sortie à Arette. L'APE prendra en charge le coût des transports, la commune le coût du séjour. Les familles seront appelées à verser une participation financière de 20 € à 30 €.

Les disques durs de 6 ordinateurs seront reboostés.

L'école du Hameau d'Urdès a été équipée d'un photocopieur couleur.

La cour de l'école maternelle doit être reprise.

Le prochain conseil d'école est prévu le 18 juin 2024.

IV) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

a) Centre technique

M. Chevalley sera chargé de travailler sur le projet de centre technique municipal. Une réunion doit être organisée avec les services de Territoire d'Énergie.

b) Cabinet médical

Les travaux suivants ont été réalisés : installation fibre et sonnette. Une fenêtre doit être filmée. Les devis concernant l'installation d'une paillasse et d'un comptoir d'accueil ont été validés. Une proposition d'enseigne a été actée. Une réunion doit être organisée dans les meilleurs délais concernant le stationnement avec les services de la CCLO.

c) Stade

Des travaux sur le stade d'honneur ont été effectués. L'acquisition d'un robot s'imposera.

d) Cimetière

Des travaux seront effectués sur le cimetière du Hameau d'Urdès. Une subvention a été allouée au titre de la DETR à ce projet. Le conseil départemental ne soutiendra pas ce projet. Une rencontre doit être organisée avec les services de l'APGL.

Il est précisé la possibilité pour la commune de bénéficier d'une subvention pour rénover ses monuments aux morts. M. Lechit souhaiterait que ce dispositif puisse être utilisé pour rénover le monument aux morts du hameau d'Urdès.

e) Cellules commerciales

Un point est effectué sur la situation de la superette, de la boucherie et de la boulangerie.

L'extension du local kiné sera précédée par le transfert de la poste en Mairie. La Poste a validé cette évolution.

f) Travaux mairie

Des travaux devront être effectués au niveau de l'accueil de la mairie. La commune n'a toujours pas de retour concernant la nécessité de maintenir les boîtes postales suite à l'ouverture du centre d'Os-Marsillon destiné aux professionnels.

g) Parc accrobranche

Un point est effectué sur la situation du parc accrobranche. Il est rappelé que son gérant a demandé l'alimentation du parc en électricité. Territoire d'Énergie 64 a proposé une nouvelle solution consistant en l'installation de panneaux photovoltaïques. Le conseil souhaite que cette possibilité soit étudiée. Une répercussion sur le loyer pourrait être envisagée.

h) Travaux divers

Des travaux conséquents devront être réalisés pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments (maison pour tous, école, agence intérim, tribunes, stade...). En l'absence de réalisation de ces travaux, la commune sera appelée à payer des pénalités. Lesdits travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50%.

Le dossier du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales vient d'être finalisé.

Des travaux devront être effectués sur l'école et la salle des sports notamment dans le cadre du décret tertiaire. Au préalable, les travaux proposés dans les deux dossiers réalisés par Territoire d'Énergie doivent être priorités.

V) FINANCES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions règlementaires d'octrois de subventions. Il indique qu'un dossier de demande de subventions a été mis en place et adressé aux associations locales.

Il présente à l'assemblée un document synthétique répertoriant l'ensemble des demandes respectivement des associations locales et des associations extérieures examiné en commission finances du 30 mai 2024. 120 000 € ont été inscrits au titre des attributions de subventions.

Le conseil a validé l'octroi de subventions au Comité des fêtes de Lacq, aux Foulées du Bassin de lacq, aux Anciens combattants et à Santat.

Il est fait part de la situation fragile du centre de santé porté par l'Association Santat qui gère également le SSIAD .

Le SCALA a sollicité une subvention complémentaire .

Le conseil municipal, considérant le rayonnement communal des associations subventionnées, considérant les missions d'intérêt général dévolues auxdites associations arrête la 2ème répartition de subventions de l'année 2024.

Suite à la création de la commune nouvelle, il est rappelé les diverses formalités entreprises par les associations locales : Amicale, Amassada, Anciens Combattants, ACCA.

Un point est effectué sur la situation du SCALA qui doit fusionner prochainement avec le club de foot d'Artix pour constituer le FC BAAL.

En 2021, la commission avait proposé que les associations n'ayant pas déposé de demande, bénéficient après examen, de la somme perçue l'année précédente, si leur requête était déposée auprès des services avant la fin de l'année. Le conseil décide de reconduire cette mesure.

VI) URBANISME

a) Révision allégée du PLU

L'enquête publique s'est achevée. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions. Ce point sera examiné par la CCLO lors d'un prochain conseil de la CCLO.

b) Travaux PLUI/PLH.

Le PADD a été validé. La procédure de sursis à statuer sera désormais mise en œuvre. La CCLO propose d'utiliser le sursis à statuer pour toute opération qui serait de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du PADD.

Le projet de PLUI doit être arrêté d'ici la fin de l'année. Le travail sur le règlement doit être engagé prochainement. La réflexion sur les trames urbaines doit être finalisée.

Les procédures d'ouvertures à l'urbanisation devront être validées par l'Etat.

Les surfaces disponibles seront issues des trames urbaines (dents creuses, des divisions parcellaires, des poches d'urbanisation) et des extensions de trames urbaines.

Il est précisé que les surfaces complémentaires restent tributaires des apports complémentaires de population pouvant s'installer sur le territoire en raison de l'arrivée de projets de développement économique.

c) Mise en sécurité d'immeuble

Les travaux de démolition de la grange LAFFITTE située côte d'Arouet sont achevés. Trois expertises différées viennent d'être réalisées suite à une réclamation d'un riverain.

VII) PROGRAMMATION CULTURELLE

Le concert de flamenco s'est très bien déroulé. Un point sur la programmation culturelle jusqu'à la fin de l'année est effectué.

- ✓ 12 octobre 2024 : soirée cabaret
- ✓ Le 22 novembre 2024 : concert de rock Hurry Train et Papel Morado

L'office de tourisme propose de mettre en place une convention pour assurer la vente en ligne des billets de la programmation culturelle communale. La vente classique de tickets pourra toujours être réalisée le soir des diverses manifestations. Accord du conseil. L'arrêté portant création de la régie sera actualisé en conséquence.

VIII) ENVIRONNEMENT

a) Projet SIAP

Une enquête publique est en cours. Elle porte sur le réexamen des conditions d'autorisation et une demande de dérogation aux niveaux d'émissions déposée par la SIAP pour l'exploitation d'une installation d'incinération de déchets.

b) Police de la publicité extérieure

La loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieures au profit des maires à partir du 01 janvier 2024. Cette compétence consiste à instruire les demandes d'autorisations préalables à l'installation, contrôler le respect de la réglementation, prononcer les sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation. La CCLO ne souhaite pas se voir transférer ses compétences pour les communes de moins de 3 500 habitants.

c) Aéroport Pau-Pyrénées

L'aéroport de Pau-Pyrénées dispose d'un plan de servitudes aéronautiques (PSA). Ce document étant ancien, il convient de le réviser.

Dans ce cadre, une enquête publique doit être réalisée. Elle est précédée d'une consultation des services et des collectivités publiques intéressés, la commune est interpellée sur ce sujet pour le hameau d'Urdès. Ces documents décrivent les zones dans lesquelles la hauteur des constructions ou des obstacles de toute nature est réglementée.

La révision du PSA concerne les plans locaux d'urbanismes et les PLUI. Cette servitude implique l'impossibilité de construire des bâtiments d'une certaine hauteur. Une partie du cône couvre la partie nord du Hameau d'Urdès. Cette zone n'est pratiquement pas ouverte à l'urbanisation et n'est pas susceptible d'accueillir d'immeubles à étage au-delà des constructions traditionnelles actuelles.

IX) QUESTIONS DIVERSES

a) Points divers

La commune a mis en place une convention de partenariat avec la mutuelle MUTAMI. Une réunion de présentation s'est tenue en Mairie de Lacq. Trois journées de permanences viennent de se tenir.

Il est fait état des remerciements adressés par les associations suite aux subventions allouées, par des administrés suite au cadeau de la fête des mères, la qualité du travail du bulletin municipal.

Une deuxième vague de proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables est ouverte jusqu'à octobre 2024.

Un numéro d'appel a été mis en place concernant les questions relatives à la Fibre.

Le FC BAAL tiendra son AG constitutive le 15 juin à 10 heures à la salle du Caminaou.

Le CDG proposera d'adhérer à la convention de participation en matière de prévoyance.

Il est demandé aux adjoints de se positionner pour procéder aux célébrations prévues cet été les 22 juin, 13 juillet, 20 juillet, 27 juillet, 10 août et 16 août.

Pour ce qui est du voyage des dames, seules peuvent en bénéficier les femmes domiciliées sur la commune lors de la distribution du bulletin d'inscription.

Dates à retenir

- ✓ Du 14 au 15 juin 2024 : fêtes de Lacq
- ✓ Le 15 juin : assemblée Générale FC BAAL
- ✓ 22 juin 2024 : Assemblée générale les Foulées du Bassin de Lacq,
- ✓ Le 25 juin 2024 : journée Olympisme,
- ✓ Le 28 juin 2024 : fête de l'école,
- ✓ Le 30 juin : élections législatives,
- ✓ Le 07 juillet : élections législatives,
- ✓ Du 14 au 15 septembre 2024 : fêtes d'automne
- ✓ Septembre/octobre : voyage des dames/sortie des aînés
- ✓ Le 12 octobre 2024 : soirée cabaret
- ✓ Le 11 novembre 2024 : commémoration,
- ✓ Le 22 novembre 2024 : concert de rock Hurry Train et Papel Morado
- ✓ Décembre : marché de Noël/Noël des enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,


Didier REY



